

Initiatives ministérielles

• (1040)

Il n'y a qu'une chose à faire avec ce projet de loi, c'est d'éliminer la taxe discriminatoire, la taxe de récupération, et d'en discuter dans le cadre d'un débat sur la politique sociale, comme on aurait dû le faire à l'origine, afin que tous les Canadiens aient l'occasion d'exprimer leur point de vue.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer l'amendement que propose mon collègue d'Ottawa-Sud. Je rappelle simplement qu'en adoptant cette mesure de récupération fiscale, on risque de faire disparaître le principe de l'universalité.

J'ai qualifié ce projet de loi, lorsque j'ai pris la parole à son sujet, d'attaque contre le principe même qui fonde le sentiment de sécurité des Canadiens et qui est la pierre angulaire de notre politique sociale.

Ce matin, je voudrais, dans une ultime tentative pour ramener le gouvernement à de meilleurs sentiments, vous livrer les réflexions de ceux-là mêmes qui seront touchés par cette mesure fiscale.

Le Conseil national du bien-être social écrivait, dans son communiqué du 13 septembre 1989, que les personnes âgées ont déjà payé pour avoir droit à la sécurité de la vieillesse en versant de l'impôt sur leur revenu tout au long de leur vie.

Dans une lettre qu'il a adressée au premier ministre le 23 juin 1989, le président de la Coalition des personnes âgées a écrit: « Nous considérons cette proposition comme une grave trahison, comme une tentative insidieuse du gouvernement pour saper les programmes de sécurité sociale pourtant maintes fois décrits comme intouchables.»

Un autre organisme canadien, La Voix, estime qu'on pénalise les gens qui touchent des prestations, notamment les retraités et les familles, et qu'on sacrifie l'universalité des programmes.

La Coalition des aînés du Québec écrit dans une lettre adressée au ministre des Finances le 24 mai: «Votre proposition prévoit un taux d'imposition plus élevé pour les personnes âgées que pour les autres contribuables ayant des revenus comparables. Vous pénalisez des personnes qui, au prix de grandes difficultés, ont réussi au fil des ans à mettre de l'argent de côté pour leur retraite.»

Le point de vue de cette coalition reflète celui de tous les Canadiens âgés. Ne renonçant pas à la lutte, elle a écrit à la plupart des députés le 29 novembre dernier pour attirer leur attention sur le fait que la récupération des pensions aurait pour effet de réduire le pouvoir d'achat des personnes âgées, serait discriminatoire à leur égard et anéantirait le principe de l'universalité que nous avons tant à coeur au Canada.

Je voudrais rappeler au gouvernement que, le 21 décembre 1984, soit dans la même période de l'année que maintenant, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'alors, qui était du Manitoba comme moi, avait promis que «les économies résultant de tout changement seront réparties entre les programmes sociaux et serviront à la réduction du déficit». Il a ajouté: «Les pensions de sécurité de la vieillesse ne seront pas imposées autrement que les autres formes de revenu.»

C'était là une promesse sacrée faite par un honorable député membre du gouvernement, membre du Cabinet en 1984, il n'y a pas si longtemps. Mais le gouvernement fait le contraire.

Le gouvernement a renié bien des promesses. Ce n'est pas ainsi qu'on respecte un dépôt sacré. Je suis catégoriquement opposé à cette imposition des pensions de vieillesse et j'espère sincèrement que, dans l'esprit de Noël, le gouvernement changera d'avis et que la Chambre adoptera l'amendement proposé par mon collègue.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour donner mon point de vue sur l'amendement qui propose de retrancher la disposition de récupération du projet de loi. J'en ai déjà parlé à la Chambre au nom de mes électeurs de la circonscription de Nepean. Je voudrais ce matin lire des extraits de lettres. Nous avons tous reçu des centaines de lettres qui s'opposent à cette monstrueuse disposition de récupération des pensions de vieillesse. Ces lettres proviennent de particuliers, et non d'organismes. En voici une qui vient de D. Atkinson et qui dit:

Je suis très déçu de la tangente prise par le gouvernement qui cherche à se faire élire par tous les moyens et en promettant n'importe quoi. Je tiens à dénoncer le gouvernement qui a manqué à sa promesse faite en 1984 qu'il n'adopterait pas de traité de libre-échange et qui, récemment, a de nouveau manqué à sa promesse de ne pas toucher à l'universalité des programmes sociaux, des pensions de vieillesse notamment.

Je croyais que M. Wilson était le dernier bastion de l'intégrité dans ce gouvernement. Maintenant, je me demande s'il en reste.